

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SEANCE DU 11 JUIN 2015

L'an deux mille quinze et le onze du mois de juin, à quatorze heures trente, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Lieutenant-colonel Florian SOUYRIS, directeur départemental adjoint,
Mme Céline ALBERT, chef du groupement ressources humaines et formation.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Jean-Paul RAYNAUD, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 4 / présents : 4/ votants : 4.

Date de la convocation : 4 juin 2015.

~~~~~  
~~~~~

RAPPORT N°032/BUR – 06/15

OBJET : Transformation de postes

Par délibération du 27 février 2015, le Conseil d'administration a validé l'organigramme du SDIS, complété par la définition pour les postes occupés par des PATS, de grades minimum et maximum pouvant être détenus sur ces postes.
2 mécaniciens de l'atelier départemental et l'adjoint au chef du service matériels ont réussi le concours interne d'agent de maîtrise, en avril 2015.

Compte-tenu que leur poste est identifié sur l'organigramme au grade maximum d'agent de maîtrise principal,

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité,

- de valider les transformations de postes ci-dessous :

	Nombre de postes actuels ouverts	Nombre de postes après transformation	Date d'effet
Adjoint technique principal 2ème classe	5	3	1er mai 2015
Adjoint technique 2ème classe	11	10	
Agent de maîtrise	1	4	
TOTAL	17	17	

Les crédits nécessaires seront prévus au budget de l'exercice.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,
Michel BENOIT

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Date de publication : 29/06/2015

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN

15, rue de Jautzou - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

Acquitté en PREFECTURE le 26/06/2015